

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 622

présenté par  
M. Dussopt

-----

### ARTICLE 35 D

À la deuxième phrase de l'alinéa 41, après le mot :

« collectivités »,

insérer les mots :

« et de leurs groupements ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.